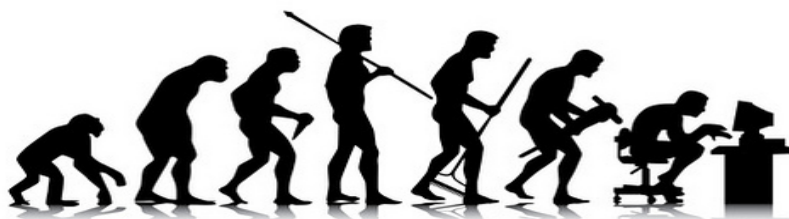


# Travail et troubles musculo Squelettiques (TMS)

## Les TMS : quand le travail sur ordinateur fait souffrir...

La manière d'exercer notre travail a évolué depuis les années 80. En bien des aspects, c'est même une révolution qui s'est opérée, notamment dans nos modes de communication. L'informatisation à outrance force les agents à adopter de nouvelles postures qui sollicitent de manière répétitive voire excessive certaines zones du corps. Cela débouche inévitablement sur des **pathologies d'hypersollicitation** des muscles, articulations, tendons, très dommageables d'un point de vue physiologique et rendant nécessaire des mesures de correction.



N'arrive-t-il pas, par exemple, à chacun de taper sur son clavier dans des positions souvent peu adéquates, de tenir son combiné téléphonique coincé entre l'épaule et l'oreille tout en regardant un écran... voire deux... pas forcément réglé à la bonne hauteur ni à la bonne distance ?

Qui ne souffre jamais ou qui n'a pas dans son entourage des collègues de travail souffrant de problèmes récurrents de dos et de tendinites, de douleurs cervicales, du syndrome du canal carpien ? Ces douleurs intermittentes et insidieuses tendent à s'installer à notre insu sans que nous puissions établir le lien entre ces douleurs et les postures tenues derrière notre ordinateur. L'explosion des TMS est un phénomène de société qui malheureusement ne nous épargne pas et qui nous inquiète pour les années à venir...

## L'UNSA, lanceur d'alerte, enfin entendue par l'administration !

Dès 2015, l'UNSA a alerté la DGAC sur la progression de ces nouvelles et inquiétantes pathologies professionnelles qui se développent et peuvent potentiellement toucher chaque agent au cours de sa carrière de plus en plus longue.

En avril 2016, l'UNSA s'est abstenue lors du vote du programme annuel de prévention 2016 compte tenu du refus de l'administration d'inscrire à son programme la question des TMS pour les personnels à horaires de bureau travaillant sur ordinateur.

Dernièrement, l'UNSA, qui n'a pas désarmé, a obtenu, sur la base de ses apports et propositions, l'organisation d'échanges bilatéraux associant la médecine de prévention qui ont débouché sur une prise de conscience par l'administration de l'urgence à traiter cette question.

Le 31 janvier 2017, elle en a pris acte puisque les TMS, inscrits à l'ordre du jour du CHSCT de la DGAC, a fait l'objet d'une présentation par le médecin chef de la DGAC.

L'UNSA qui estime à plus de 4000 le nombre d'agents exerçant notamment leur activité professionnelle en configuration « bureau » derrière un ordinateur à la DGAC a proposé des mesures concrètes à mettre en œuvre rapidement pour prévenir la survenue, l'augmentation et l'aggravation des TMS autour de trois axes :

- formation, et sensibilisation des agents au risque TMS,
- transition par étape vers l'équipement des agents en mobiliers et matériels ergonomiques de qualité (sièges, bureaux, souris, claviers...) en remplacement des équipements « low cost » existants (lorsqu'ils existent...),
- mise en place de consultations d'ostéopathie.

Du point de vue de l'UNSA, il est urgent de mettre en place des mesures immédiates de prévention auprès des agents et cela ne passe pas nécessairement par des solutions coûteuses ou compliquées.

L'UNSA souhaite que des actions de prévention, d'information et de formation sur les postures au travail soient rapidement proposées aux agents par des professionnels de l'ergonomie et de l'ostéopathie.

La secrétaire générale de la DGAC a indiqué « *souhaiter travailler sur cette problématique en l'inscrivant dans le programme annuel de prévention 2017* » qui a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité.

**L'UNSA a réclamé que des mesures concrètes et visibles soient prises rapidement et veillera à leur mise en œuvre ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail des agents à horaires de bureau travaillant sur ordinateur et soumis, de ce simple fait, au risque TMS.**

**Dans un premier temps, la DGAC doit effectuer d'ici le prochain CHSCT prévu le 12 juin 2017, un état des lieux des personnels concernés afin de cerner au mieux le volume des actions à mettre en place pour favoriser le bien-être des agents au travail.**

*Retrouvez toutes nos informations sur nos sites :*

[www.unsa-administratifs.org](http://www.unsa-administratifs.org)

[www.utcac.fr](http://www.utcac.fr)

[www.icna.fr](http://www.icna.fr)

[www.iessa.org](http://www.iessa.org)

